

PN. 30 AVRIL 1963

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTE-
RIEURES, DE LA SECURITE ET DE
LA DEFENSE

N° 196/PR/MAISD-P. ANNEE 1963

SOMMAIRE :

Nomination.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant consti-
tution de la République du Dahomey ;

VU la loi n°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la lis-
te des Emplois Supérieurs de la République du Daho-
mey dont la nomination des titulaires est faite par
le Président de la République, le Conseil des Mi-
nistres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieu-
res, de la Sécurité et de la Défense ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

AMPLIATIONS :

ORIGINAL	I
MAISD	12
JORD	I
MEFP	I
SGCM	10
SGAN	10
FB.	I
DP	6
CF	I
SF	15
FP	I
FC	I
DI	I
Trésor	I
Info-Radio	I
Départ.N-Est	I
Départ.N-Ouest	I
A. P. Nikki	I
S/P. Djougou	I
Arr.de Copargo	I
Arr.de Dompago	I
Arr.de Péréré	I
Intéressés	3
PR	15

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. BRAHIMA Bio Zacharie, Adjoint au
Commandant de Brigade de Gendarmerie de Nikki, est
nommé Chef de l'Arrondissement de Dompago en rempla-
cement de M. BABIO Adam Zacharie suspendu de ses
fonctions.

ARTICLE 2.- M. N'KOUÉ Tiamou Lucien, Commandant de
Brigade de Gendarmerie de Tanguiéta, est nommé Chef
de l'Arrondissement de Péréré en remplacement de M.
SIDI Bio Bouké remis à la disposition du Sous-Préfet
de Nikki.

ARTICLE 3.- M. SOUME Sabi Kouara, Gendarme de 1ère
classe, est nommé Chef de l'Arrondissement de Copar-
go en remplacement de M. BADJANGA Gaston remis à la
disposition du Ministre d'Etat, Chargé de la Fonction
Publique.

ARTICLE 4.- Le présent décret, qui aura effet à comp-
ter de la date de prise de service des intéressés,
sera enregistré, publié et communiqué partout où
besoin sera./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense,

H. MAGA.-

M. AROUNA.-